

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Relations
avec les Collectivités
Locales

Perpignan, le

18 OCT. 2005

Bureau :
Urbanisme

Dossier suivi par :
Melle Audrey ALBASI

☎ : 04.68.51.68.63

☎ : 04.68.35.56.84

Mél :
audrey.albasi@
pyrenees-orientales.pref.
gouv.fr

ARRÊTE n° ~~3331~~ / 2005

Portant attribution de l'avenant n° 1 à la concession de la
plage naturelle à la commune du BARCARES

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code du domaine de l'Etat ;

VU le code général des collectivités locales ;

VU le code de l'environnement et notamment son article L 321-9;

VU le code de l'expropriation ;

VU l'arrêté préfectoral n°860-2001 du 14 mars 2001 portant renouvellement
d'une concession de plage naturelle sur la commune du Barcarès ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune du Barcarès du 24
juin 2004 portant approbation de l'avenant n°1 à la concession de la plage naturelle ;

VU l'avis des services de l'Etat ;

VU l'avis de M. le directeur interdépartemental des affaires maritimes ;

VU l'avis de M. le directeur des services fiscaux fixant les conditions
financières ;

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.68.66
☎ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements : ☎ MINITEL 3875 AVS 66 (1,01 772m watt 0,15 61m)
☎ SERVEUR VOCAL 04.68.51.68.67

VU le rapport et l'avis du commissaire enquêteur ;

VU le rapport de Monsieur le chef du service maritime et de navigation du Languedoc-Roussillon ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,

ARRETE

Article 1^{er} :

Les termes de la concession attribuant à la commune du Barcarès l'équipement, l'entretien et l'exploitation de la plage naturelle sont modifiés par l'avenant n°1, aux clauses et conditions du cahier des charges annexé au présent arrêté et dont les limites sont fixées par le plan au 1 / 2000^{ème} joint, lesquels annulent et remplacent le cahier des charges et le plan annexés à l'arrêté n° 860 – 2001 du 14 mars 2001 portant attribution de la plage naturelle de la commune du Barcarès.

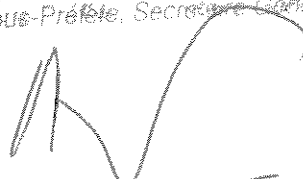
Article 2 :

La durée de la concession demeure inchangée.

Article 3 :

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Madame le maire de la commune du Barcarès, Monsieur le directeur des Services Fiscaux et Monsieur le directeur du SMNLR sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont une ampliation sera adressée à Madame le maire du Barcarès, à Monsieur le directeur du SMNLR et à Monsieur le directeur des services fiscaux.

Pour le Préfet
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale


[Anne-Gaëlle BAUDOUIN]

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU : Urbanisme

Dossier suivi par Mme PALACIN

☎ : 04.68.51.68.61

Perpignan, le 14 octobre 2005

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

Arrêté n° 3643-2005

**Portant déclaration d'utilité publique des
travaux de rectification d'un virage sur la RD
23 entre Canohès et Ponteilla**

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de la voirie routière ;

VU l'arrêté préfectoral n° 682-2005 du 3 mars 2005 prescrivant l'ouverture des enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relatives aux travaux de rectification d'un virage sur la RD 23 entre Canohès et Ponteilla ;

VU les pièces constatant que l'arrêté n° 682-2005 du 3 mars 2005 a été publié, affiché et inséré dans deux journaux départementaux, 8 jours avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci et que les dossiers de l'enquête sont restés déposés pendant 19 jours consécutifs à la mairie de Ponteilla du 21 mars au 8 avril 2005 inclus ;

VU l'avis favorable de M. Michel PARESSANT, commissaire-enquêteur, à l'exécution dudit projet ;

VU le document annexé exposant les motifs et considérations qui justifient l'utilité publique de l'opération ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont déclarés d'utilité publique les travaux de rectification d'un virage sur la RD 23 entre Canohès et Ponteilla sur le territoire de la commune de Ponteilla.

ARTICLE 2 : Le département des Pyrénées-Orientales est autorisé à acquérir soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation de l'opération envisagée telle qu'elle résulte du dossier soumis à enquête.

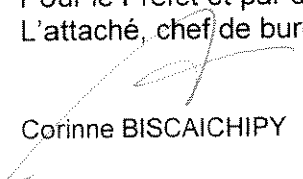
ARTICLE 3 : L'expropriation devra être accomplie dans un délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, Monsieur le Président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales et Monsieur le maire de Ponteilla sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées Orientales et affiché aux lieux habituels de la mairie de Ponteilla.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,

Anne-Gaëlle BAUDOUIN

Pour ampliation
Pour le Préfet et par délégation,
L'attaché, chef de bureau,



Corinne BISCAICHIPY



AVIS MOTIVE DE LA COLLECTIVITE

Le projet de rectification d'un virage dangereux sur la RD23 entre Canohès et Ponteilla, au PR6+300 environ, a pour but l'homogénéisation des caractéristiques de la Route Départementale 23 entre Canohès et Ponteilla. Il permettra la suppression de ce point singulier où de nombreux accidents se sont produits durant l'année 2004.

La Route Départementale 23 assure la liaison entre la commune de Ponteilla et l'agglomération Perpignanaise via Canohès et est empruntée quotidiennement par 3 560 véhicules. L'essentiel de ce trafic est local et correspond à des trajets domicile/travail.

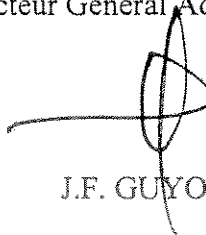
L'intérêt général de cet aménagement est donc justifié par l'amélioration de la sécurité des usagers et des conditions de circulation sur la RD23.

A l'issue des enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, qui se sont déroulées du 21 mars 2005 au 08 avril 2005, le commissaire enquêteur, dans son rapport et ses conclusions transmis le 19 mai 2005, a émis un avis favorable sans réserve.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, conformes au projet tel qu'il a été soumis à l'enquête, n'amènent donc pas d'observation de la part du Département.

Le Département donne donc une suite favorable à la poursuite du projet et demande donc au Préfet de prononcer l'Utilité Publique du projet de rectification d'un virage dangereux sur la RD23 entre Canohès et Ponteilla.

Le Directeur Général Adjoint des Services



J.F. GUYONNET

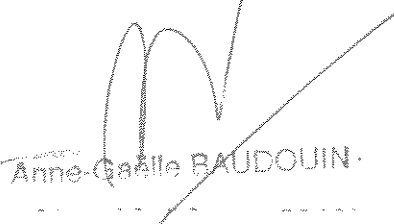
VU pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Perpignan, le 14 OCT. 2005

Le Préfet

Pour le Préfet

La Sous-Préfète, Secrétaire Générale



Anne-Gaëlle BAUDOUIN

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau : URBANISME
Affaire suivie par : Mme PALACIN
Poste téléphonique 04 68.51.68.61

Perpignan le 14 octobre 2005

Commune d'Elné

Arrêté n° 3644-2005

Arrêté déclarant cessibles, au profit de la commune d'Elné, les parcelles de terrains nécessaires au projet d'extension de la zone industrielle (6^{ème} tranche) au lieu-dit Foun d'en Pomer

Le Préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 732-2005 du 8 mars 2005 prescrivant l'ouverture des enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire pour le projet d'extension de la zone industrielle (6^{ème} tranche) au lieu-dit Foun d'en Pomer ;

VU le plan parcellaire des propriétés dont l'acquisition est nécessaire pour la réalisation du projet ;

VU la liste des propriétaires ;

VU le registre d'enquête ;

VU les pièces constatant que l'arrêté du 8 mars 2005 a été publié, affiché et inséré dans deux journaux du département avant l'ouverture des enquêtes et que les dossiers d'enquête ainsi que les registres ont été déposés pendant 19 jours consécutifs en mairie d'Elné du 4 au 22 avril 2005 inclus ;

VU les pièces constatant que l'arrêté du 8 mars 2005 a été notifié aux propriétaires concernés ;

VU la correspondance de Monsieur le Maire de la commune d'Elné du 6 septembre 2005 sollicitant la poursuite de la procédure ;

VU l'avis favorable de Monsieur Bruno FROIDURE, commissaire enquêteur ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Pyrénées Orientales ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont déclarées cessibles au profit de la commune d'Elne, les parcelles de terrains désignées sur l'état parcellaire ci-annexé, nécessaires au projet d'extension de la zone industrielle (6^{ème} tranche) au lieu-dit Foun d'en Pomer.

ARTICLE 2 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Pyrénées-Orientales et Monsieur le Maire d'Elne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires concernés, affiché aux lieux habituels en mairie d'Elne et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,

Anne-Gaëlle BAUDOUIN

Pour ampliation
Pour le Préfet et par délégation,
L'attaché, chef de bureau,

Corinne BISCACHIPY

ÉTAT PARCELLAIRE des PROPRIÉTAIRES à EXPROPRIER

Extension de la Zone Industrielle – 6^{ème} Tranche

NOMS – Prénoms	Nature	Situation	Contenance en m ²	Désignation Cadastrale
GOMEZ Placidie née FERRER	VE VERGERS	« Foun d'en Pomer »	21787 m ²	AI 6
GOMEZ Jean				
GOMEZ Christine				
TECHER Eddy, Gabriel, Didier	T TERRES	« Foun d'en Pomer »	6536 m ²	AI 3
TECHER Harold, Jean, Denis				
TECHER Sylvain, Rémi				
TECHER Nathalie ép. SERY				
TECHER Marie-Thérèse née FONTAINE	T	« Foun d'en Pomer »	6740 m ²	AI 4
TECHER Sylvain – Rémi	TERRES			
TECHER Eddy, Gabriel, Didier	T / TERRES	« Foun d'en Pomer »	3368 m ²	AI 133
TECHER Harold, Jean, Denis	T / TERRES	« Foun d'en Pomer »	3367 m ²	AI 134
TECHER Gilles	T / TERRES	« Foun d'en Pomer »	3367 m ²	AI 135
TECHER Nathalie épouse SERY	T / TERRES	« Foun d'en Pomer »	3367 m ²	AI 136
BADORC René	T	« Foun d'en Pomer »	19653 m ²	AI 1
BADORC Louisiane, Mary née ROBERT	TERRES			
GRONDIN Joseph, Luce	T / TERRES	« Foun d'en Pomer »	9460 m ²	AI 2
MASO Danielle, Jacqueline, Louise épouse GRAU Claude	T TERRES	« Foun d'en Pomer »	5196 m ²	AI 9

AI 133

IDENTITÉ des PROPRIÉTAIRES à EXPROPRIER

N° Parcelles	Nom & Prénoms	Date & Lieu de Naissance	Domicile	Profession
AI-6	Mme. GOMEZ Placidie	Née le 28/01/35 en Espagne	8, Rue Eugène Pottier - 66200 ELNE Mas Reynes - 66200 ELNE 21, Rue Camille Aliès - 66200 ELNE	Retraîtée Électricien Sans Profession
	M. GOMEZ Jean	Né le 17/10/60 à Perpignan		
	Mlle. GOMEZ Christine	Née le 10/06/72 à Perpignan		
AI-3	M. TECHER Eddy, Gabriel, Didier	Né le 25/03/63 à Saint-Denis	20, Avenue d'Elne - 66200 LATOUR bas ELNE 38, Rue Jean Gremillon - 66000 PERPIGNAN KM 1 Route d'Alenya - 66200 ELNE 7, Rue Roland Garros - 97480 SAINT-JOSEPH	Artisan Maçon Mécanicien Maçon Sans Profession
	M. TECHER Harold, Jean-Denis	Né le 10/04/64 à Saint-Denis		
	M. TECHER Sylvain, Rémi	Né le 20/01/72 à Tourman-en-Brie		
	Mme. TECHER Natahalie épouse SERY	Née le 31/01/67 à Neuilly Plaisance		
AI-4	Mme. TECHER Marie-Thérèse née FONTAINE	Née le 25/08/38 à Saint-Denis	KM 1 Route d'Alenya - 66200 ELNE KM 1 Route d'Alenya - 66200 ELNE	Retraîtée Maçon
	M. TECHER Sylvain, Rémi	Né le 20/01/72 à Tourman-en-Brie		
AI-133 (partie de AI n°2)	M. TECHER Eddy, Gabriel, Didier	Né le 25/03/63 à Saint-Denis	20, Avenue d'Elne - 66200 LATOUR bas ELNE	Artisan Maçon

AI-134 (partie de AI 8)	M. TECHER Harold, Jean-Denis	Né le 10/04/64 à Saint-Denis	38, Rue Jean Gremillon – 66000 PERPIGNAN	Mécanicien
AI-135 (partie de AI 8)	M. TECHER Gilles	Né le 06/02/62 à Saint-Denis	9, Rue H. Berdagner – 66000 PERPIGNAN	Commerçant
AI-136 (partie de AI 8)	Mme. TECHER Nathalie épouse SERY	Née le 31/01/67 à Neuilly Plaisance	7, Rue Roland Garros – 97480 SAINT-JOSEPH	Sans Profession
AI-1	M. BADORC René Mme. BADORC Louisanne, Marie née ROBERT	Né le 28/02/27 à Monbrun Née le 23/05/35 à Saint-Denis	9, Chemin de la Guillere – 32600 L'ISLE JOURDAIN ☎ : 05.62.07.20.91	Retraité Retraitee
AI-2	M. GRONDIN Joseph, Luce	Né le 17/11/51 à Le Tampon (97)	21, Rue Haute - 97436 SAINT LEU	Décédé
AI-9	Mme. MASO Danielle, Jacqueline, Louisette	Née le 05/12/48 à Elne	13, Rue Guillaume Apollinaire – 66750 SAINT-CYPRIEN ☎ : 06.15.18.12.83	Secrétaire

VU pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Perpignan le 14 OCT. 2005

Le Préfet

Pour le Préfet
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale

Anne-Gaëlle BAUDOUIN